

Jadin (Abbé Louis). *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liège et de Franche- Comté d'après les Archives de la Congrégation Consistoriale.*

Léon-E. Halkin

Citer ce document / Cite this document :

Halkin Léon-E. Jadin (Abbé Louis). *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liège et de Franche- Comté d'après les Archives de la Congrégation Consistoriale..* In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 9, fasc. 3-4, 1930. pp. 1026-1031;

https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1930_num_9_3_6729_t1_1026_0000_2

Fichier pdf généré le 10/04/2018



avec les membres de sa famille. Le caractère de l'homme privé y est décrit bien plus que celui du prince.

A. Segre avait entrepris également une monographie du premier prince moderne de la dynastie de Savoie, Emmanuel-Philibert (1528-1580). Mais il ne lui a été donné que d'écrire la partie de cette monographie qui précède le traité de Cateau-Cambrésis (1559) qui rétablit Emmanuel Philibert dans ses domaines patrimoniaux. La mort a empêché A. Segre de rédiger la partie de cette monographie concernant le règne proprement dit de ce prince, et c'est M. P. Egidi qui s'en est chargé. Les deux auteurs ont surtout traité le rôle militaire d'Emmanuel-Philibert, mais le second s'est attaché également à montrer la part prise par ce prince à la restauration économique et financière de ses États, ainsi qu'aux transformations politiques, législatives et militaires qui s'y accomplirent sous son règne. Il essaie même de déterminer la place que Emmanuel-Philibert occupe dans l'histoire du mouvement intellectuel et artistique de son époque. Cette place est modeste. Ce prince s'intéressait peu aux lettres et aux arts ; il s'appliquait davantage à la mathématique, à l'alchimie et à l'astrologie. On trouvera à la fin du second volume, une bibliographie très copieuse et un index des noms de personnes soigneusement établi.

H. VANDER LINDEN.

Jadin (Abbé Louis). *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté d'après les Archives de la Congrégation Consistoriale. Deuxième partie : 1637-1709*, Rome, Institut Historique Belge, 1929, 1 vol. in-8°, 321 pages. (Extrait du BULLETIN DE L'INSTITUT HISTORIQUE BELGE DE ROME, t. IX, 1929).

Nous avons signalé dans cette Revue, — à l'occasion du compte rendu de la première partie de l'ouvrage, — l'importance de la publication entreprise par M. Jadin (¹). Ce serait répétition vaine que d'exposer ici le détail de la procédure suivie en matière d'élections ou de collations (²). Les graves circonstances poli-

(1) T. VIII, 1929, pp. 1286-1289.

(2) Ajoutons à la bibliographie du sujet : U. STUTZ, *Ueber das Verfahren bei der Nominierungen auf Bischofsstühle*, Berlin, 1928 ; W. FRIEDENSBURG, *Informativprozesse über deutsche Kirchen in vortridentinischer Zeit*, dans *Quellen und Forsch. aus Ital. Arch.*, t. I, pp. 165-203, Rome, 1898 ; J. PAQUAY, *Les préconisations des évêques des provinces belges au Consistoire (1559-1853) d'après les Archives de la Consistoriale rattachées aux Archives, Vaticanas*, Lummen, 1930.

tiques, qui marquent la période étudiée, donnent à ce deuxième volume un relief nouveau. Dans les dossiers des soixante-treize enquêtes analysées par l'auteur (quarante-sept procès d'évêques, vingt-six procès d'abbés), nous discernons parfois des problèmes brûlants, nous constatons souvent des situations confuses, héritage des guerres de Louis XIV. Si à Tournai par exemple, l'annexion aux Pays-Bas n'a pu anéantir les priviléges de l'Église gallicane (¹), l'occupation française sera près d'appliquer, même à Ypres, le droit de régale (²). Louis XIV étendit complaisamment à la collation des bénéfices ecclésiastiques les conséquences du transfert de souveraineté. Il ne faisait que suivre en cela la tradition des canonistes (³). Mais, dans la pratique, que de conflits !

Lors du procès de nomination d'Étienne Moreau, élevé par la grâce du Roi Très Chrétien au siège d'Arras en 1668 (le premier procès de ce genre signalé par l'auteur), deux témoins déclarent que le diocèse, autrefois province de Cambrai, relève présentement de l'archevêché français de Reims, puisque Arras est devenu ville française (p. 152) ! Cette affirmation sommaire sera rétractée dans la suite, mais elle est révélatrice d'un étrange état d'esprit. Par contre, l'année suivante, — à Tournai rendu à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle, — une créature de Louis XIV succède sans contestation à un évêque désigné par le roi d'Espagne (p. 164).

A l'abbaye de Saint-Bertin, la vacance, ouverte en 1677, n'est close qu'en 1693 (p. 273). L'acte de nomination pontificale de Louis de Valbelle, évêque de Saint-Omer en 1693, suit de quatre ans la translation du prédécesseur, et enjoint à l'élu de s'abstenir de « tout acte exprès ou tacite d'où l'on puisse inférer une extension du droit de régale » (pp. 275-277).

Enfin, parmi ces collations exceptionnelles, il faut mettre hors de pair celle de Fénelon, nommé par le roi, le 4 février 1695, reconnu par Innocent XII, le 30 mai de la même année (pp. 286-288).

(1) Voyez, p. 45, les déclarations d'un ancien vicaire général de Tournai revendiquant, en 1645, la continuation de priviléges antérieurs à 1521

(2) Voyez la clause de confirmation, au Consistoire, le 12 octobre 1693, de Martin de Ratabon, nommé à l'évêché d'Ypres, par Louis XIV (p. 279, n. 1). PAQUAY, o. c., p. 49, a lu 22 octobre.

(3) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères en Belgique sous l'ancien régime*, t. I, pp. 324 sv., Paris et Gand, 1930.

Dans leur ensemble, les enquêtes n'apportent ni plus ni moins de neuf à notre histoire (réserve faite de l'histoire diplomatique) que les enquêtes similaires de la période précédente. La question des séminaires, toutefois, est de celles qui retiennent l'attention. Les renseignements notés par M. Jadin constituent autant de confirmations de la thèse récente de M. Willocx (1). La comparaison du nombre d'élèves de ces premiers séminaires-collèges est instructive. Relevons, dans l'ordre chronologique, le témoignage des chiffres. Anvers : en 1677, 23 élèves (p. 219) ; en 1679, 17 élèves (p. 227) ; en 1700, 12 ou 13 théologiens, boursiers ou non, qui suivent des cours chez les Jésuites (pp. 302, 303). — Arras : en 1668, pas de séminaire, mais Rome en ordonne l'érection (pp. 151, 153) ; en 1671, même situation et même injonction (p. 181). — Besançon : en 1661, l'évêque élu est chargé d'ouvrir un séminaire, les cours de philosophie préexistants ne pouvant suffire (pp. 101, 102) ; en 1699, le séminaire compte déjà une centaine d'élèves (p. 300). — Bois-le-Duc : en 1638, le séminaire est occupé par les hérétiques qui y font donner des cours (p. 23). — Bruges : en 1650, vu les frais de la fondation, les étudiants du séminaire ont été envoyés aux Universités ; mais il a été pourvu à l'établissement de cours d'humanités (p. 64) ; en 1661, même situation (p. 106) ; en 1669, le Consistoire ordonne l'érection d'un séminaire (pp. 168, 169) ; en 1682, il n'y a pas encore de séminaire, mais les étudiants sont à Louvain, aux frais de la fondation de l'ancien séminaire, sous la direction d'un homme de confiance (p. 252). — Cambrai : en 1668, il n'y a à Cambrai qu'un séminaire (collège) pour les humanités ; l'évêque a fondé vingt bourses au séminaire provincial de théologie, à Douai (2), mais certaines ne sont plus payées à cause de la guerre (p. 162) ; en 1675, 12 élèves de Cambrai étudient à Douai (p. 201). — Gand : en 1658, 13 ou 14 élèves d'humanités sont au séminaire (pp. 88, 89) ; en 1666, il y a 14 élèves qui, après leurs humanités, seront envoyés aux Universités (p. 132) ; en 1677, la plupart des 14 jeunes élèves, sinon tous, suivent les cours des Jésuites ; 12 étudiants, aux frais du séminaire, suivent à Louvain les cours de philosophie ou de théologie (pp. 209, 210) ; en 1679, 14 élèves d'humanités au sé-

(1) F. WILLOCX, *L'introduction des décrets du Concile de Trente dans les Pays-Bas et la principauté de Liège*, Louvain, 1929. Voyez aussi les monographies citées par cet auteur ; leur étude permettrait d'apprecier ce que les documents publiés apportent d'inédit.

(2) Saint-Omer et Tournai enverront aussi des étudiants en théologie à ce séminaire provincial.

minaire, 8 étudiants à Louvain, aux frais du séminaire ; depuis quelques mois, une dizaine de théologiens vivent au séminaire, à leurs frais, l'évêque désirant les former à l'étude de la théologie (p. 223) ; en 1681, même situation, mais le nombre des élèves de théologie n'est pas indiqué (pp. 241, 242) ; en 1694, au séminaire, 25 élèves, étudiants d'humanités ou de théologie, bénéficiant de bourses ou de parties de bourses (p. 283). — Liège : en 1688, il y a au séminaire 60 élèves, internes ou externes, théologiens ou non ; d'autres théologiens (en tout, ils sont 30) sont au séminaire de Liège à Louvain (pp. 264, 265). — Malines : en 1656, le séminaire abrite 30 boursiers, élèves d'humanités ou de théologie, et presque toujours autant de *convictores* (p. 80) ; en 1667, il y a au séminaire 40 théologiens, dont 20 boursiers, et 24 élèves d'humanités (pp. 140, 141) ; en 1669, sur 60 élèves d'humanités ou de théologie, 30 vivent aux frais du séminaire (p. 172). — Namur : en 1667, il y a un séminaire pour théologiens (p. 139) ; en 1668, une douzaine de boursiers et 50 externes fréquentent le séminaire de Namur : un séminaire d'humanités a été fondé à Nivelles (pp. 157, 158) ; en 1680, 5 internes et 40 externes sont signalés au séminaire de Namur (pp. 237, 238) ; en 1697, à cause de la guerre, il n'y a plus d'étudiants (p. 298). — Ruremonde : en 1659, 6 ou 8 étudiants du séminaire, sous la direction d'un prêtre, font leurs humanités au collège des Jésuites (pp. 94, 95) ; en 1670, le séminaire n'a plus d'élèves, tant sa misère est grande (pp. 177, 178) ; en 1676, 4 élèves seulement peuvent être acceptés (p. 205) ; en 1701, le nombre des élèves est remonté à 30 environ (p. 306). — Saint-Omer : en 1671, des élèves, dont le nombre varie de 4 à 18, étudient la théologie morale au séminaire de Saint-Omer ; d'autres font leurs humanités chez les Jésuites (p. 185) ; en 1693, 16 élèves au séminaire diocésain (p. 276). — Tournai : en 1645, uu séminaire d'humanités est sous la direction du chapitre (p. 46) ; en 1692, le séminaire de la ville abrite de nombreux jeunes gens et clercs (p. 271) ; en 1705, 80 élèves environ (p. 311) ; en 1707, 80 clercs (p. 315). — Ypres : en 1641, 40 élèves d'humanités ou de théologie sont au séminaire (p. 31) ; en 1664, il n'y a plus que 13 boursiers (il y en avait plus de 40 avant la chute des revenus) (p. 125) ; en 1672, 30 boursiers seulement (p. 188) ; en 1677, 15 ou 16 élèves, simples ou demi-boursiers (p. 213) ; pour 1693 le nombre des élèves n'est pas indiqué (p. 279).

Le diocèse de Liège n'est représenté que par deux procès d'évêques, celui de Henri Sylvius, évêque suffragant en 1637, et celui, — beaucoup plus curieux, — du prince-évêque Jean-

Louis d'Elderen, en 1688. Ici, la réunion des deux pouvoirs en la personne d'un prélat, élu capitulairement et non désigné par le souverain, confère à l'enquête une particulière importance. L'élection de 1688 nous est bien connue grâce au travail consacré par M. Harsin à l'histoire politique de la principauté de Liège à la fin du XVII^e siècle (¹). La relation publiée par M. Jadin (pp. 262-268) confirme ce que nous savions de la dignité morale du prélat. Elle donne aussi, sur le pays liégeois, des détails que nous ne pouvons négliger. Au dire d'un témoin bien informé, la population de la ville dépasse 60.000 âmes (²). Albert de Saint-Germain, provincial de l'Ordre des Carmes, deuxième témoin, souligne avec intention que Jean-Louis d'Elderen est partisan convaincu de l'autorité pontificale dans « les questions doctrinales agitées pour l'instant », — lisez : dans la querelle janséniste (³). Le nouvel évêque fut confirmé par Innocent XI le 15 novembre 1688, avec dispense du titre doctoral et charge de réparer le palais épiscopal.

Nous terminerons ce compte rendu par quelques observations d'ordre général suggérées par le rapprochement de ces enquêtes diverses. Il n'est pas inutile de remarquer le nombre de religieux appelés à l'épiscopat. Un souci analogue de répondre aux nécessités spirituelles du peuple entraîne la connaissance obligatoire des deux langues, pour les évêques des diocèses flamands ou bilingues, et la profession d'anti-Jansénisme (⁴). En outre, de nombreuses dépositions sont précieuses pour l'histoire économique des évêchés et des abbayes ; en 1681, l'enquête pour la nomination d'un abbé à Saint-Pierre du Mont-Blandin donne un inventaire détaillé des biens et revenus, charges et dettes du monastère (pp. 246-248).

Une dernière question se pose au sujet de la valeur des renseignements qui nous sont départis avec une généreuse abondance. A titre d'exemple, voyons ce que nous disent de la population de Gand les six dossiers conservés : en 1658, 30 à 40.000 habitants (p. 88) ; en 1666 et 1677, pas d'indications (pp. 130, 209) ; en 1679, 50.000 habitants (p. 224) ; en 1681, 80.000 habitants

(1) P. HARSIN, *Les relations extérieures de la principauté de Liège sous Jean-Louis d'Elderen et Joseph-Clément de Bavière (1688-1718)*, Liège et Paris 1927.

(2) Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. I, p. 191, Liège, 1924.

(3) Le troisième témoin, dont la déposition est analysée p. 265, est le prieur des Carmes de Wégimont (et non Vigimont).

(4) Voyez des textes caractéristiques, p. 92 et p. 120.

(p. 242) ; en 1694, 6.000 maisons (p. 282). Il est évident qu'un examen critique est indispensable (¹).

Tous les fervents de l'histoire ecclésiastique souhaiteront avec nous le prochain achèvement de l'ouvrage considérable si courageusement entrepris par M. Jadin.

Léon-E. HALKIN.

Picavet (G.-G.). *La diplomatie française au temps de Louis XIV. 1661-1715. Institutions, moeurs et coutumes.* Paris, Alcan, 339 pages in-8°, 1930 (BIBLIOTHEQUE DE LA REVUE HISTORIQUE).

Le sous-titre de ce volume en précise le sujet. Il ne s'agit pas de l'histoire de la politique étrangère de la France au XVII^e siècle, mais de la diplomatie de Louis XIV, « analysée comme institution, dans ses rapports avec les traditions et les coutumes anciennes. » L'auteur fait remarquer dans sa préface que si les grandes histoires de France, les manuels techniques décrivent les institutions politiques, administratives, militaires, elles passent sous silence les institutions diplomatiques qui n'avaient pas jusqu'ici fait l'objet d'un travail d'ensemble.

Le livre de M. Picavet a donc ce premier mérite d'être consacré à un sujet neuf, ou peu s'en faut. Si l'auteur l'a limité au demi-siècle du gouvernement personnel de Louis XIV, c'est que cette période « constitue l'époque classique et caractéristique de la diplomatie française d'avant 1789. Une longue préparation intérieure et l'utilisation d'une grande expérience internationale ont rendu possibles la formation et le fonctionnement d'un instrument qui ne fera que se fausser et se corrompre au siècle suivant... Des méthodes nouvelles sont greffées sur les traditions anciennes. Une diplomatie compliquée, active, multiforme est rendue possible par la richesse en population, en hommes, en ressources économiques et financières du royaume de France, et aussi en une certaine mesure par l'action du roi, groupant autour de lui une pléiade de remarquables collaborateurs (pp. VIII-IX). »

Ce thème original a été traité par le savant professeur de l'université de Toulouse — et c'est un deuxième mérite de son

(¹) Sciemment ou non, des témoins ont déposé contrairement à la vérité. C'est ainsi que (p. 263) le chanoine de Liège qui affirme la dépendance de la paroisse Notre-Dame à l'égard du doyen, fait bon marché des droits du prévôt de Saint-Lambert. Cf. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, pp. 65 sv. du *Bull. de l'Institut Archéol. liégeois*, t. XLVI, Liège, 1921.